

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE – SESSION 2007

EPREUVE SOCIETE, INSTITUTIONS ET VIE QUOTIDIENNE

ELEMENTS DE CORRIGE

PARTIE : 2		
Critères		Eléments de correction
Rigueur de l'analyse	1,5 / 4	<p>Analysez les incidences possibles de la précarité professionnelle sur la vie des individus</p> <p>Le revenu : revenus incertains et/ou modestes. Conséquences : consommation globalement en baisse ; renoncement à certaines dépenses (loisirs, culture, vacances, santé) ; difficultés d'obtenir des crédits à la consommation, situation d'endettement pouvant déboucher sur une situation de surendettement.</p> <p>Le logement : difficulté pour acquitter le loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier ; difficultés à obtenir un logement en location ou à accéder à la propriété.</p> <p>L'individu : trois thèmes liés à l'image de soi (dévalorisation, perte de confiance en soi), à l'image sociale (stigmatisation, perte de statut), psychologique (mal être, stress).</p> <p>La famille : risque accru en matière de séparation, de divorce, de maltraitance, difficultés possibles dans l'exercice de la parentalité.</p> <p>Le rapport au temps : difficultés à se projeter dans l'avenir compte tenu de l'alternance entre les périodes d'emploi (précaire) et de non emploi</p> <p>La santé : fréquence de certaines maladies (céphalée, troubles du sommeil, troubles gastriques, maladies psychosomatiques) ; conduites addictives (tabagisme, alcoolisme, surconsommation médicamenteuse) ; renoncement aux soins (dentiste, optique).</p>
Exactitude des connaissances et maîtrise de la terminologie	2/4	<p>Précarité : manque de stabilité et de sécurité dans le domaine de l'emploi, dont les effets peuvent se cumuler et conduire à la pauvreté et à l'exclusion.</p> <p>Mobilisation des connaissances en sciences humaines et en économie : consommation, revenu, santé, logement, famille...</p>
Qualité de la réflexion	0,5/ 4	On attend une réponse organisée, par thème

PARTIE : 3

Critères		Eléments de correction
<p>Exactitude des connaissances</p>	<p>des 4/6</p>	<p>Présentez le dispositif d'indemnisation du chômage en France L'indemnisation du chômage en France repose sur un double dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le régime d'assurance chômage financé par les cotisations de salariés et d'employeurs. • Le régime de solidarité financé par l'Etat. <p>Elle est assurée par plusieurs organismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les cotisations et les prestations : l'UNEDIC et les ASSEDIC ➤ Pour les aides aux reclassement des chômeurs : l'ANPE et des organismes privés <p>1. Le régime d'assurance chômage</p> <p>Il comprend :</p> <p>Le versement d'une prestation : l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)</p> <p>La mise en place d'un Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE)</p> <p>1.1 L'ARE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conditions à remplir <p>Ne pas exercer d'activité professionnelle</p> <p>Ne pas avoir perdu son emploi volontairement</p> <p>S'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de l'ASSEDIC</p> <p>Rechercher activement et de manière permanente un emploi</p> <p>Etre âgé de moins de 60 ans</p> <p>Etre physiquement apte à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Calcul <p>Le montant est calculé en fonction du salaire antérieurement perçu (plafonné). Il comprend une partie variable et une partie fixe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Durée des versements <p>Elle varie en fonction de la durée de cotisation et de l'age.</p> <p>1.2 Le PARE</p> <p>Tout chômeur indemnisé doit signé un PARE avec l'ASSEDIC. Il comporte plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un entretien approfondi <p>Il est effectué par l'ANPE ou un organisme privé dans le mois qui suit la signature du PARE pour faire les points sur compétences, qualification, degré d'autonomie dans la recherche individuelle d'emploi.</p>
<p>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</p>		<p>Session 2007</p>
<p>Société, institutions et vie quotidienne</p>		<p>Code : ESSIVQ BIS Page 4/5</p>

		<p>➤ Un projet d'action personnalisé (PAP) Il définit les mesures d'accompagnement personnalisé qui permettent de retrouver un emploi (type d'emploi correspondant au chômeur, formation nécessaire pour accéder à un emploi...)</p> <p>➤ Les bilans Actualisation du PAP au bout de 6 mois après la signature quand le chômeur n'a pas retrouvé d'emploi ou n'a obtenu aucune proposition. Le nouveau projet doit permettre le reclassement effectif du chômeur. Un nouveau bilan de compétences peut être proposé. Pendant 6 mois, le versement de l'ARE est maintenue mais le chômeur doit répondre aux obligations définies dans le nouveau PAP. Si au bout de 12 mois le chômeur n'a toujours pas retrouvé d'emploi, l'ANPE ou l'organisme privé devra favoriser son reclassement ou son insertion professionnelle.</p> <p>2. Le régime de solidarité Deux allocations : L'allocation de solidarité spécifique (ASS) versée au chômeur de longue durée qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage. L'allocation d'insertion (AI) réservée sous condition de ressources aux personnes se trouvant depuis moins d'un an dans l'une des situations suivantes : détenus, rapatriés....</p>
Qualité de la réflexion	2/6	On n'attend pas une réponse exhaustive sur les différentes prestations mais plutôt une mise en évidence des deux systèmes d'indemnisation ainsi que leur complémentarité. Concernant le régime d'assurance chômage, on attend obligatoirement l'indemnisation et les mesures d'accompagnement du chômeur dans sa recherche d'emploi.